



FLASH INFOS



INFORMATION AUX HABITANTS

* * * *

Circulation des véhicules de plus de 19 Tonnes au Hameau du Gibet

Suite aux nombreuses dégradations de voirie engendrées par les poids lourds de tonnage élevé, nous vous informons que la circulation des poids lourds de plus de 19 Tonnes sera désormais règlementée par arrêté du Maire (n°61-2018).

Pour vos livraisons futures merci de bien vouloir signaler cette restriction aux différents transporteurs.

**Le Maire,
Peggy PHARISIEN**